

Objectifs du millénaire pour le développement: réalisation et disparités régionales en Tunisie

RIADH BECHIR*, NADIA OUNALLI*, MONGI SGHAIER*,
MHEMED JAOUAD*, SAÏD MILOUD DHIFALLAH**

Jel classification: Q18, R11

Introduction

Depuis les années 80, le regain d'intérêt pour les problèmes environnementaux, dans un contexte de dynamiques socio-économiques et démographiques très vives, a favorisé l'émergence de nouvelles interrogations tant doctrinales, conceptuelles, méthodologiques que décisionnelles (Sandron et Sghaier, 2000). Dans ce cadre, la Tunisie a intégré les principes de durabilité du développement dans ses politiques nationales qui visent principalement l'amélioration des conditions de vie de la population. En effet, à l'heure actuelle, la notion de développement durable et ses objectifs, dont principalement la réduction de la pauvreté, sont mis en avant presque régulièrement dans les politiques de développement des pays du monde entier. Pour cela, l'Organisation des Nations Unies a encouragé les projets de coopération internationale qui ont pour objectifs d'assurer le développement durable et par conséquent, d'améliorer le niveau de vie des populations. Cette coopération s'inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés en 2000. En Tunisie, plusieurs études et travaux de recherche ont été menés afin d'analyser la notion de stratégies et indicateurs du développement (Sandron et Sghaier, 2000; Picouet et al, 2004; ONU, 2004; Soussi, 2009; Belhédi A., 1992; 1996; 1998; 2005 et Elloumi, 2006). «Chaque pays a besoin de régions compétitives et dynamiques pour atteindre ses objectifs économiques et sociaux. Le développement

Résumé

A l'heure actuelle, les stratégies de développement durable apparaissent comme un moyen utile pour améliorer les conditions de vie des populations et lutter contre la pauvreté, surtout en milieu rural. Dans le présent travail, nous allons parcourir la situation du développement durable en Tunisie à la lumière des acquis enregistrés dans le pays et ce, en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, nous allons évaluer à titre exploratoire des données spatiales appliquées à un ensemble d'indicateurs de développement, moyennant la méthode d'Analyse en Composantes Principales (ACP), pour mettre en évidence les disparités régionales entre les gouvernorats et surtout, l'inégalité territoriale entre les régions côtières et intérieures du pays.

Mots-clés: Développement durable, Objectifs du Millénaire pour le Développement, disparité régionale, Tunisie.

Abstract

Sustainable development strategies are regarded today as a tool to improve the living conditions and alleviate poverty of population, above all in rural areas. The aim of this work is to focus on the current state of sustainable development in Tunisia with a view to achieving the Millennium Development Goals (MDGs). To this end we shall analyze preliminarily some spatial data applied to a set of development indicators by means of the principal components analysis method (PCA) to highlight regional disparities at the governorate level and above all disparities between Tunisian coastal and inland regions.

Keywords: Sustainable development, Millennium Development Goals, regional disparities, Tunisia.

régional est un complément indispensable aux politiques macroéconomiques», c'est ce que déclare l'Organisation de coopération et de développement économique pour montrer l'importance d'un développement intégré et global.

Aujourd'hui, le déséquilibre régional, l'exclusion liée à la ruralité, le partage inégal des richesses ont été la grande révélation de la révolution tunisienne. En effet, le soulèvement populaire qui a abouti à la chute du régime de Ben Ali est parti des villes tunisiennes défavorisées, d'abord celles du Sud entre 2008 et 2010 (la région du bassin minier de Gafsa, dans le Sud-ouest de la Tunisie,

en premier lieu et puis, les villes frontalières du Sud-est, Ben Guerdane et Médenine) et plus récemment, celles du Centre-ouest (Sidi Bouzid, Kasserine, Menzel Bouzaïane, Thala) et du Nord-ouest (Kef, Jendouba). Ainsi, depuis des décennies, le développement du littoral a été préféré à celui de l'Ouest du pays. Les infrastructures routières étaient construites prioritairement pour relier la capitale avec les régions de l'Est, en particulier le Centre-est. Aussi, le Grand Tunis et l'Est de la Tunisie, concentrent les industries à haute valeur ajoutée (tourisme, textile, etc.), génératrices d'emplois. Comme dans l'Ouest du pays, les activités étaient principalement tournées vers l'agriculture, la création d'emplois dans ce territoire a été très réduites, ce qui a favorisé l'exode d'une partie de la population, vers l'Est ou la capitale. Dans le présent travail, nous nous proposons, donc, de faire apparaître la disparité entre les gouvernorats du pays, en ayant recours à la méthode d'Analyse en Composantes Principales (ACP). Ainsi, une étude comparative

* Institut des Régions Arides Médenine, Tunisie.

** Institut Supérieur des Etudes Technologiques Djerba, Tunisie.

de ces régions sera réalisée, tout en considérant les Objectifs du Millénaire pour le Développement ratifiés par la Tunisie.

1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont un ensemble d'objectifs d'amélioration du niveau de vie et de promotion des droits humains, assortis des cibles chiffrées, que les Etats membres de l'ONU devront atteindre à l'horizon 2015. La déclaration du Millénaire représente, ainsi, un partenariat entre les pays en développement et les pays développés qui sont tous résolus à "créer aux niveaux tant national que mondial un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté" (Déclaration du millénaire, 2000).

La feuille de route fixe les huit objectifs suivants:

- Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4: Réduire la mortalité infantile
- Objectif 5: Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

¹ **V1**: Population au milieu non communale n'ayant pas accès à l'eau potable, **V2**: Population n'ayant pas accès à l'eau de robinet **V3**: Population n'ayant pas accès au réseau d'assainissement **V4**: Population n'ayant pas accès à l'électricité **V5**: Familles sans salle de bain **V6**: Familles sans voiture **V7**: Familles sans télévision **V8**: Familles sans réfrigérateur **V9**: Taux d'analphabétisme **V10**: Taux d'analphabétisme féminin **V11**: Taux de niveau supérieur féminin **V12**: Taux d'activité féminine **V13**: Taux de chômage féminin, **V14**: Accouchement à domicile.

² L'étude du phénomène de la pauvreté repose sur les différentes enquêtes socioéconomiques réalisées tous les cinq ans par l'Institut National Tunisien de la Statistique (INS). Les chiffres ressortant de ces enquêtes nous montrent que le nombre de pauvres a connu une baisse relativement accélérée passant de 823 000, en 1980, à 376 000, en 2005. La méthode utilisée par l'INS en 2005 se fonde sur des données actualisées et sur l'utilisation d'une même population de référence pour évaluer le seuil de pauvreté dans les deux milieux urbain et rural, au lieu des deux populations utilisées avant 2005. Cette nouvelle méthode intègre «les besoins recommandés» en calories pour fixer le seuil de pauvreté en matière d'alimentation. Le niveau de ces besoins recommandés dépasse les besoins minimums utilisés par l'ancienne méthode et s'élève à 2213 calories contre les 1807 calories estimées par l'ancienne méthode. Selon les normes de l'INS, toute personne gagnant moins de 400 dinars par an est considérée comme vivant en dessous du seuil de pauvreté (INS, 2005).

Ainsi, et en se basant sur le nombre de familles nécessiteuses indiqué par le ministère des affaires sociales, on peut estimer que le taux de vulnérabilité des familles est de l'ordre de 24.7%. Notons ici que trois critères de base sont pris en considération, généralement, pour établir le fichier des familles nécessiteuses, à savoir: la situation des personnes (personnes âgées, handicapés sans soutien, femmes chef de famille sans soutien, etc.), les sources de revenu et les conditions de vie (logement, accès aux conditions de vie décente, etc.).

- Objectif 7: Assurer un environnement durable
- Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

2. Méthodologie

Dans un premier temps, nous allons faire l'état des lieux des huit objectifs du millénaire pour le développement en Tunisie. Ensuite, et pour illustrer les disparités régionales, nous allons nous appuyer sur la méthode de l'Analyse en Composante Principale qui nous permettra de dresser une typologie des régions suivant leur ressemblance (Jaouad et al, 2009). Le but de l'utilisation de l'ACP est de montrer le groupe des gouvernorats les moins développés en Tunisie. Les «inputs» de cette application sont issus des données statistiques de l'Institut national de la statistique (INS) pour les deux années 2000 et 2005. Cette méthode d'analyse se base sur une matrice qui regroupe 14 indicateurs¹ pour les 24 gouvernorats de la Tunisie. Cette matrice consiste en une combinaison de variables par gouvernorat et elle peut être représentée par le schéma suivant:

$$X = \begin{matrix} & \text{variables} \\ & 1 & \dots & p \\ \text{Gouvernorats} & \begin{bmatrix} 1 & x_1^1 & \dots & x_p^1 \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ n & x_1^n & \dots & x_p^n \end{bmatrix} \end{matrix}$$

Ainsi, et en se basant sur l'article d'Antony et Rao (2007) et Belhedi A. (1998) et à l'aide du logiciel XLSTAT, on a procédé à la construction d'un indice appelé *indice composite de sous-développement* pour chaque gouvernorat de la Tunisie. Cet indice prend en compte la réalisation à l'échelle régionale des objectifs du millénaire pour le développement. Une fois l'indice de sous-développement calculé, on va interpréter les résultats et leurs implications pour comparer les divers gouvernorats et faire ressortir les régions sous-développées.

3. Résultats

3.1. Etat de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en Tunisie

3.1.1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Concernant la réduction de la pauvreté, le taux de pauvreté national² est passé de 22 %, en 1975, à 3,8%, en 2005 (tableau 1).

Toutefois, le taux de pauvreté national cache des disparités régionales très importantes, traduisant ainsi un déséquilibre du niveau de développement économique et social qu'il faudra prendre en considération dans les stratégies futures (tableau 2).

Tableau 1. Evolution du taux de pauvreté en Tunisie.

Année	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Seuil de pauvreté (Dinar Tunisien)	64	91	147	222	292	351	400
Taux de pauvreté (en%)	22	12.9	7.7	6.7	6.2	4.2	3.8

Source: Béchir R (2010) (en se basant sur les données de l'INS).

Tableau 2. Evolution du taux de pauvreté par région en Tunisie entre 1980 et 2005 (%).

Année	1980	1990	2005
Région	Taux de Pauvreté		
Grand Tunis	6.3	4.2	1.4
Nord-est	11.5	4.5	2.7
Nord-Ouest	17.6	10.2	3.1
Centre-Est	19.7	13.3	12.8
Centre-Est	12.9	4.4	1.2
Sud	10.6	8.1	Sud-est : 3.8, Sud-ouest : 5.5
Total	12.9	6.7	3.8

Source: Béchir R (2010) (selon les données de l'INS).

3.1.2. Assurer l'éducation primaire pour tous

La Tunisie a accompli des efforts considérables pour concrétiser l'objectif d'éducation pour tous. Dans ce contexte, la loi de 1958 a instauré la gratuité de l'enseignement et l'obligation de la scolarité. Ainsi, l'article 4 de la loi de juillet 1991 stipule clairement que «l'Etat garantit gratuitement, à tous ceux qui sont en âge d'être scolarisés, le droit à la formation scolaire et offre à tous les élèves, tant qu'ils sont à même de poursuivre régulièrement leurs études selon les règlements en vigueur, le maximum d'égalité de chances dans le bénéfice de ce droit...».

La loi du 23 juillet 2002 vient consolider ce processus: l'objectif fixé est en conformité avec les conventions internationales et la cible visée est de donner d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. L'article premier de la loi de 2002 énonce en effet que «l'enseignement est un droit fondamental garanti à tous les Tunisiens, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la couleur ou la religion». Ces lois sont consolidées par un programme national d'éducation des adultes adopté en 2002. Mais malgré ces efforts, les résultats au niveau régional montrent des disparités qu'il faudrait mettre en exergue afin de les corriger, surtout au niveau des abandons du cycle secondaire qui atteignent des taux inquiétants dans certains gouvernorats.

3.1.3. Promouvoir l'égalité des sexes

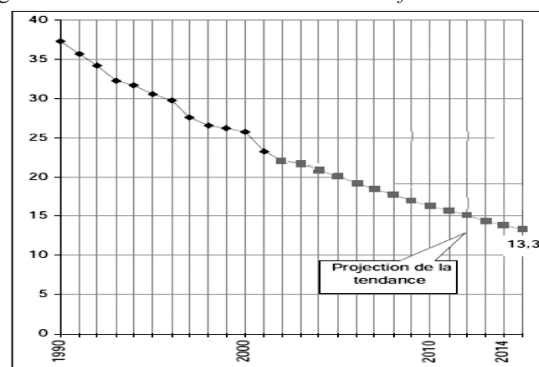
Historiquement, il est à remarquer que depuis l'indépendance, la législation tunisienne a été orientée vers la promotion de la femme, la pérennisation et l'irréversibilité des droits qui lui ont été octroyés. En plus, ces droits se caractérisent par leur évolution et de ce fait, des réformes engagées sur le plan législatif ont touché même la constitution dans le but de mieux asseoir les principes de l'égalité et de la non discrimination entre les sexes.

En Tunisie, le troisième objectif qui vise à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard, est atteint depuis 2000 puisque les écarts entre filles et garçons se sont réduits et les filles sont désormais majoritaires dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur.

3.1.4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Depuis l'indépendance, la Tunisie a mobilisé d'importants investissements dans le domaine de la santé, au niveau des infrastructures et au niveau de la formation des personnels médicaux et paramédicaux. Le taux de mortalité infantile est passé de 37,7 décès/1000 naissances, en 1990, à 20,7 décès/1000 naissances, en 2005 (Figure 1). L'objectif international retenu pour l'horizon 2015 consiste à réduire le taux de mortalité infantile de deux tiers par rapport à la situation de 1990. L'extrapolation des tendances constatées entre 1990 et 2000 montre que la réduction de 2/3 entre 1990 et 2015 ou de 1/2 entre 2000 et 2015 (de 25%, en 2000, à 13 %, en 2015) est réalisable en Tunisie.

Figure 1 - Evolution du taux de mortalité infantile en Tunisie.

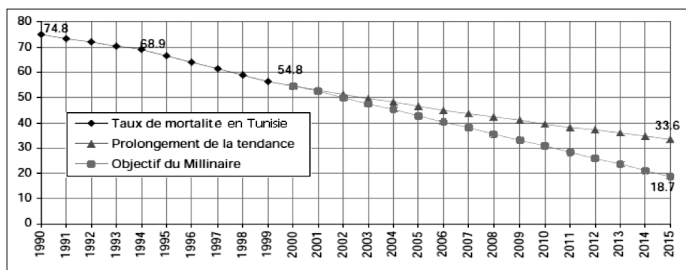


Source: Bechir R (2010).

3.1.5. Améliorer la santé maternelle

La santé de la mère et de l'enfant occupe une place de choix dans la politique sanitaire de la Tunisie. De nombreux programmes ont été mis en œuvre; ainsi, des progrès remarquables ont été réalisés, notamment en matière de couverture par les consultations prénuptiales, la surveillance prénatale et l'accouchement en milieu assisté. Ces programmes ont permis d'assurer une réduction du taux de mortalité maternelle qui devrait atteindre 18,7‰ en 2015. L'enquête nationale sur la mortalité maternelle, menée en 2010 par l'Institut national de la santé publique, avec le soutien de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), montre une nette baisse du taux de mortalité maternelle et surtout, une réduction significative des disparités régionales. Cette enquête, qui a concerné 1816 ménages, fait ressortir un taux de mortalité maternelle de 44,8 pour 100 mille naissances vivantes (NV), contre 68,9 pour 100 mille NV, en 1994. Néanmoins, le rythme d'évolution du taux de mortalité maternelle ne permet pas d'atteindre l'objectif de réduire ce taux de trois quarts entre 1990 et 2015 (figure 2). Notons qu'une priorité devrait être accordée à la réduction des disparités entre les régions et surtout, celles du Centre-ouest. Par conséquent, il serait utile de mettre en place une stratégie régionale de lutte contre le phénomène des accouchements à domicile dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et Kasserine

Figure 2 - Taux de mortalité maternelle (Pour 100 mille naissances).



Source: ONU (2004)

afin de faire baisser la mortalité maternelle. Il est à signaler que l'enquête nationale de 2010 révèle une nette diminution des disparités régionales. C'est ainsi que le Sud-ouest du pays et le Centre-est enregistrent respectivement 56,8 et 30,5 décès pour 100 mille NV, contre 105 et 93 décès pour 100 mille NV, en 1993. Le taux le plus bas est enregistré dans le Nord-est, avec 27,9 décès pour 100 mille NV et le plus élevé dans le Nord-ouest, avec 67 décès pour 100 mille NV.

3.1.6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

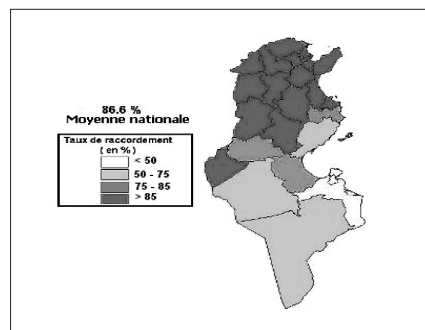
Pour plusieurs raisons sociales, liées à la culture et économiques, liées à l'amélioration des conditions de vie, l'infection par le VIH/SIDA est peu active en Tunisie, comme le montrent les données disponibles. Notons que 25 ans après la découverte du premier cas, le nombre de tunisiens infectés a atteint 1873 en 2008, quand ils ont pu bénéficier d'une prise en charge par l'État pour l'ensemble des traitements requis.

3.1.7. Assurer un environnement durable

Dans le but d'atteindre cet objectif du millénaire, plusieurs politiques, actions et conventions internationales liées à l'utilisation des terres ont été promues en Tunisie comme, par exemple, les stratégies de conservation des eaux et du sol (CES), les programmes de lutte contre la pauvreté, le programme de développement rural intégré, etc. Ces politiques ont donné d'importants résultats dans le domaine des infrastructures de base pour promouvoir le développement durable, surtout en milieu rural, sur le plan de l'accès à l'eau potable, à l'électricité et à l'assainissement, des travaux de lutte contre la désertification, etc. Mais il faut aussi signaler qu'au niveau régional, un important pourcentage de la population, en particulier dans le Nord-ouest et le Centre-ouest, n'a pas accès à l'eau potable. Même situation pour l'assainissement, avec un taux de raccordement au réseau national qui reste faible dans la région du Sud-est, indiquant ainsi la nécessité de réaliser des efforts considérables pour améliorer cette condition (figure 3).

³ Après la révolution de Janvier 2011, le nombre de chômeurs est estimé à 700 mille sans emplois dont 69% sont âgés de moins de 30 ans, alors que le nombre des chômeurs parmi les diplômés du supérieur est estimé à 170 mille.

Figure 3 - Taux de raccordement régional aux réseaux d'assainissement (Année 2006)

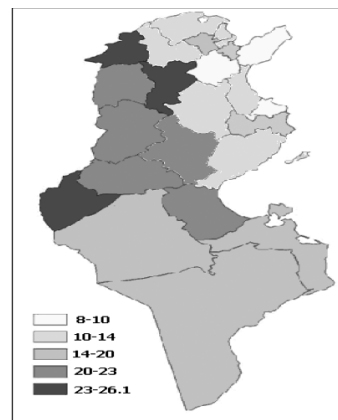


Source: Béchir R (2010) (selon les données de l'INS).

3.1.8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

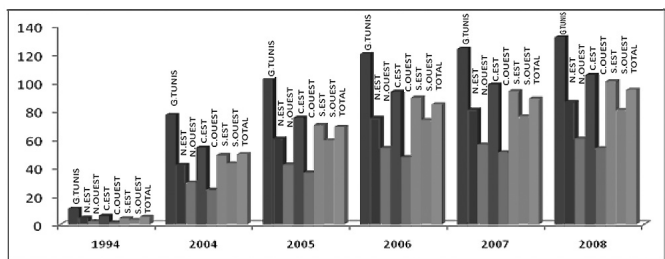
Pour contribuer au partenariat mondial pour le développement, la Tunisie a signé plusieurs accords qui ont pour objectif d'améliorer les situations socio-économique et environnementale dans le pays tel que l'accord avec l'OMC en 1993 et avec l'Union Européenne (UE) en 1996, qui ont permis d'augmenter les exportations. L'enjeu pour le pays est d'améliorer sa situation en ce qui concerne les trois cibles du huitième objectif dont la première concerne la création d'emplois productifs, avec comme indicateur le chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Les chiffres officiels nous montrent que le nombre de chômeurs (calculé parmi les actifs âgés de 15 ans et plus) est passé de 15.7 % en 2000 à 14.7 % en 2009³. En analysant ce taux à l'échelle régionale, on remarque qu'il est élevé dans les régions de l'Ouest du pays et se décroche visiblement des taux enregistrés dans les zones littorales (figure 4). En effet, en 2007, on a enregistré une valeur minimale dans le Centre-est, à raison de 11.7% (Région à activité économique diversifiée et dynamique), et une valeur maximale dans le Sud-ouest, à raison de 20% (Région minière) et dans le Nord-ouest, à raison de 19.6% (Région agricole).

Figure 4. Taux de chômage par gouvernorat en Tunisie (Année 2007).



Source: Béchir R (2010) (selon les données de l'INS).

Figure 5 - Densité téléphonique par région en Tunisie (FIXE et GSM) (Année 2008, Unité: Pour 100 habitants).



Source: Béchir R (2010) (selon les données de l'INS).

La seconde cible de cet objectif a pour indicateur la proportion de la population ayant accès à tout moment et à un coût abordable aux médicaments et vaccins essentiels.

Enfin, la troisième cible se réfère à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ainsi, le taux de branchement des ménages au réseau téléphonique et la densité téléphonique manifestent toujours un déséquilibre en Tunisie. Cela est révélé par le niveau du taux de la densité téléphonique qui exprime un déséquilibre numérique régional comme signalé dans la figure 5.

3.2. Les disparités régionales en Tunisie Situation 2000

Pour interpréter les résultats obtenus, on doit tout d'abord décrire les relations entre les valeurs propres illustrées dans le tableau 3. En effet, à chaque valeur correspond un facteur qui est une combinaison linéaire des variables de départ. Pour parvenir à des résultats significatifs, il est nécessaire de s'arrêter lorsque la valeur propre devient inférieure à l'unité (Tableau 3).

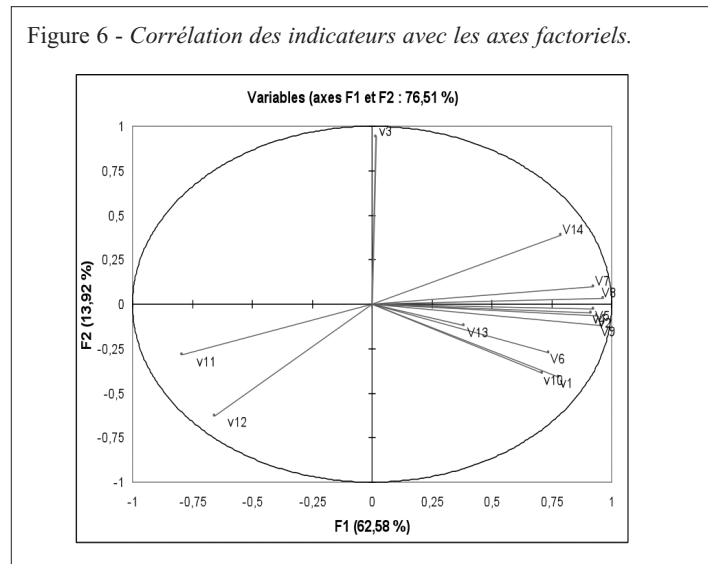
	F1	F2	F3	F4
Valeur propre	8.762	1.949	1.105	0.810 < 1
Variabilité (%)	62.585	13.922	7.894	5.786
% cumulé	62.585	76.507	84.401	90.187

La corrélation des variables avec les facteurs (voir annexes) nous permet de déterminer les indicateurs les plus structurants de l'espace tunisien sur deux axes qu'on va interpréter. Nous avons retenu le seuil de 0,7 pour le commentaire des coefficients de corrélation linéaire entre les variables et les axes factoriels. Dans notre analyse et pour l'année 2000, on voit que la première valeur propre vaut 8.762 et représente 62.585 % de la variabilité. Ce premier axe F1 (horizontal) de l'analyse (Figure 6) est un facteur très corrélé³ avec les populations au milieu non communale n'ayant pas accès à l'eau potable, les populations n'ayant

⁴ Pour interpréter la signification des deux axes d'abscisses et d'ordonnées du graphique de l'ACP, on doit se baser surtout sur le tableau des cosinus carrés des variables. Dans ce contexte, pour les deux axes F1 et F2, on cherche la valeur la plus élevée des cosinus carrés pour chaque variable et par suite, on peut interpréter l'appartenance de chacune des 14 variables de l'axe F1 ou F2.

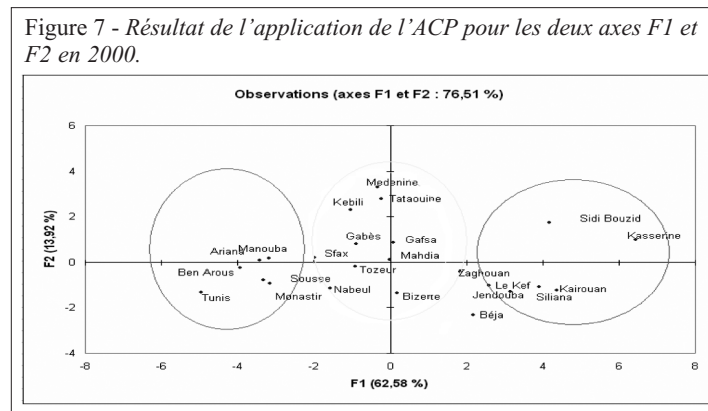
pas accès à l'eau de robinet, les populations n'ayant pas accès à l'électricité, les familles sans salle de bain, les familles sans voiture, les familles sans télévision, les familles sans réfrigérateur, le taux d'analphabétisme, le taux d'analphabétisme féminin, le taux de niveau supérieur féminin, le taux d'activité féminine et le taux de chômage féminin. Concernant l'axe F2, il est essentiellement lié aux personnes n'ayant pas accès aux réseaux d'assainissement (V3).

Figure 6 - Corrélation des indicateurs avec les axes factoriels.



L'examen des scores des gouvernorats, par rapport à ce facteur, nous permet d'estimer le degré de développement de chaque région, exprimé par sa position sur cet axe factoriel. Les résultats figurant dans le tableau 4 montrent la différenciation régionale en matière de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Schématiquement, on peut distinguer trois groupes homogènes sur le plan factoriel (F1, F2) où se récupère 76.51 % de l'information initiale (Figure 7);

Figure 7 - Résultat de l'application de l'ACP pour les deux axes F1 et F2 en 2000.



- les gouvernorats équipés en infrastructures (à gauche, caractérisés par un score négatif qui s'échelonne de -3,161, à Sousse, à -4,949 dans le gouvernorat de Tunis);
- les gouvernorats à développement socioéconomique moyen ou intermédiaire (au milieu du graphique), allant d'un score de -1,983, à Sfax, à un score de 1,830, à Zaghwan;

– les gouvernorats les moins équipés dont Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan et Siliana, où les habitants sont les moins liés aux indicateurs d'accès à une vie décente (à droite du graphique), le sommet de ce groupe réunissant les gouvernorats du Nord-ouest et du Centre-ouest. Compte tenu des données de l'INS, d'autres indicateurs peuvent nous renseigner sur les conditions de vie de la population de ce groupe, à savoir:

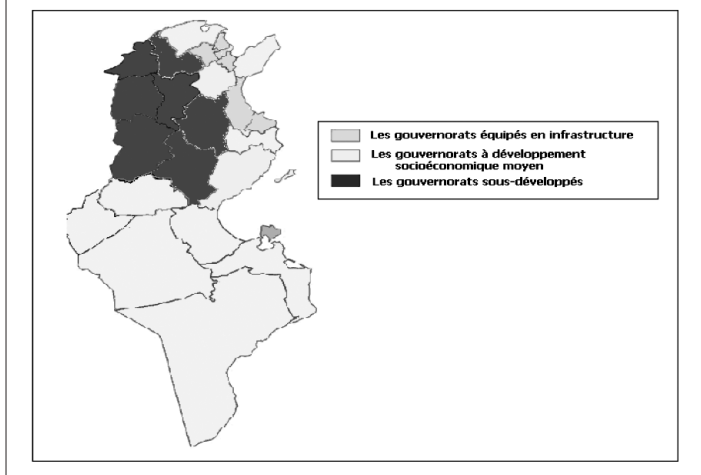
- ∞ le manque d'accès à l'eau potable pour la population de l'Ouest, atteignant 53.6 % dans le gouvernorat de Jendouba et 54.5% dans celui de Kasserine;
- ∞ le faible taux d'électrification dans les régions de Kasserine et Siliana où 16.3% et 12.7% des ménages, respectivement, n'ont pas d'électricité dans leurs maisons;
- ∞ le nombre important de ménages qui n'ont pas de télévision et de réfrigérateur dans leur maison dans les deux gouvernorats de Kasserine et Jendouba;
- ∞ le taux d'analphabétisme le plus élevé dans le pays, observé dans les gouvernorats de Kasserine, Kairouan et Jendouba

Tableau 4 - Score des gouvernorats en 2000.

Gouvernorat	score	Gouvernorat	score	Gouvernorat	score
Tunis	-4,949	Nabeul	-1,577	Béja	2,186
Ariana	-3,412	Mahdia	-0,022	Jendouba	3,162
Ben Arous	-3,943	Sfax	-1,983	Le Kef	2,585
Manouba	-3,170	Bizerte	0,194	Siliana	4,379
Sousse	-3,161	Kebili	-1,038	Kairouan	3,910
Monastir	-3,323	Gabès	-0,889	Kasserine	6,434
		Tozeur	-0,924	Sidi Bouzid	4,185
		Medenine	-0,326		
		Tataouine	-0,226		
		Gafsa	0,076		
		Zaghuan	1,830		

Cette analyse montre, en général, que les gouvernorats du Sud-est et du Nord-est occupent une position intermédiaire entre deux antipodes représentés par la zone du Grand Tunis et la zone du Sahel, d'un côté, et le Nord-ouest et le Centre-ouest, de l'autre (Figure 8).

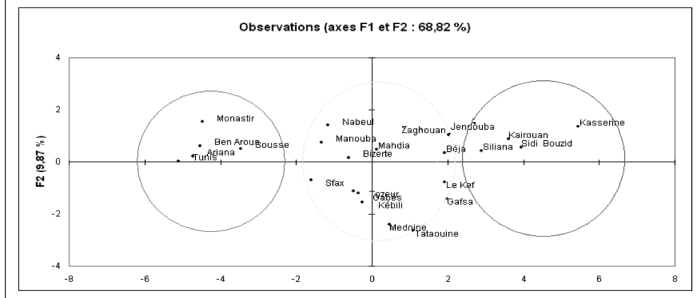
Figure 8. Carte de répartition des gouvernorats de la Tunisie selon les groupes typologiques de l'ACP (Année 2000).



Situation 2005

En 2005, l'interprétation des observations des axes F1 et F2, où se récupère 68.82% de l'information initiale, montre que l'axe horizontal du graphique oppose les gouvernorats équipés en infrastructure de base à ceux qui sont les moins équipés.

Figure 9 - Résultat de l'application de l'ACP pour les deux axes F1 et F2 en 2005.



La figure 9 met en évidence une certaine différence et dichotomie du paysage tunisien entre l'Est et l'Ouest qui se présente sur l'axe horizontal comme suit:

- ∞ le manque d'accès à l'eau potable en milieu non communal pour la population de l'Ouest, atteignant 69.7% dans le gouvernorat de Jendouba et 87% dans celui de Kasserine;
- ∞ le manque d'accès à l'électricité pour environ 10% de la population de la région de Kasserine, contre 1.2% à Tunis, 2.3% à l'Ariana et 2.8% à Monastir;
- ∞ présence d'une salle de bain dans seulement 10% des ménages dans l'Ouest;
- ∞ pour la population n'ayant pas accès au réseau d'assainissement, on remarque que les gouvernorats de Médenine et Tataouine sont les moins reliés aux réseaux d'assainissement au niveau national.

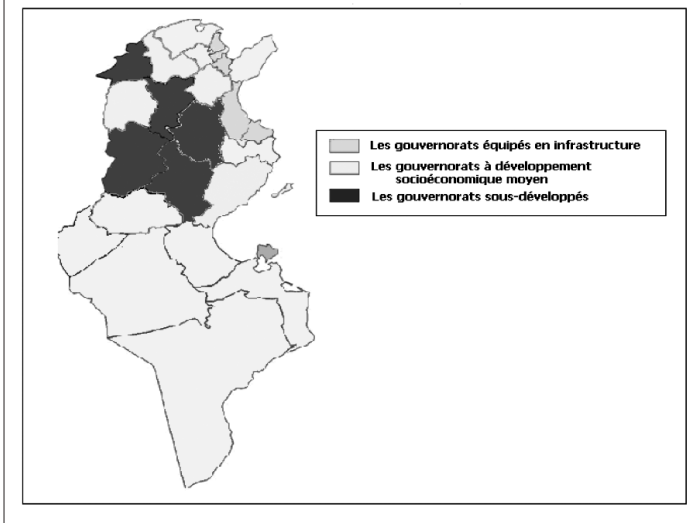
L'analyse des scores des gouvernorats permet d'interpréter le degré de développement dans les gouvernorats (tableau 5).

Tableau 5 - Score des gouvernorats en 2005.

Gouvernorat	score	Gouvernorat	score	Gouvernorat	score
Tunis	-5,106	Nabeul	-1,15	Jendouba	2,474
Ariana	-4,722	Mahdia	0,127	Siliana	2,883
Ben Arous	-4,539	Sfax	-1,613	Kairouan	3,612
Sousse	-3,472	Bizerte	-0,614	Kasserine	5,449
Monastir	-4,466	Kebili	-0,263	Sidi Bouzid	3,949
		Gabès	-0,353		
		Tozeur	-0,484		
		Medenine	0,456		
		Tataouine	1,092		
		Gafsa	1,986		
		Zaghuan	2,257		
		Manouba	-1,326		
		Béja	1,911		
		Le Kef	1,917		

Compte tenu de ces considérations, et au vu des indicateurs de 2005, on peut affirmer que l'analyse régionale des objectifs du millénaire pour le développement devrait être focalisée sur les gouvernorats les plus sous-développés qui,

Figure 10 - Carte de répartition des gouvernorats de la Tunisie selon les groupes typologiques de l'ACP (Année 2005).



selon notre recherche, sont Kasserine, Sidi- Bouzid, Kairouan, Siliana et Jandouba (Figure 10).

4. Discussion

D'après les résultats décrivant les deux situations 2000 et 2005, l'analyse régionale des objectifs du millénaire pour le développement devrait être focalisée sur les gouvernorats les moins développés. En effet, depuis l'indépendance de la Tunisie, les dépenses publiques ont favorisé les régions côtières au détriment des régions de l'Ouest. Les indicateurs de développement régional mettent en évidence, donc, le déséquilibre régional manifesté qui existe toujours entre l'Est et l'Ouest du pays. L'intérieur du pays est non seulement moins industrialisé, mais il possède proportionnellement moins d'activités capables de servir à un processus de développement régional. Ainsi, les activités de service sont fortement implantées dans la région du Nord-est par rapport aux autres régions du pays. Les activités du commerce et de l'enseignement, de la santé et de l'administration sont aussi moyennement représentées sur l'ensemble du territoire et surtout, dans l'Ouest du pays. La présente étude nous incite à suggérer la régionalisation des OMD en Tunisie, notamment à Kasserine, à Kairouan, à Sidi- Bouzid et à Siliana.

L'analyse des scores régionaux entre 2000 et 2005 montre que les trajectoires suivies par les diverses régions ont été différentes et que les gouvernorats de Béja et Le Kef ont en effet amélioré leur position. Ainsi, un recul est observable pour les gouvernorats de Gafsa, Manouba, Tataouine et Médenine.

Pour pouvoir comparer le recul ou l'amélioration des différentes régions, il convient de ramener leurs positions relatives à une référence fixe. Dans ce but, il suffit de rapporter le score régional au score le plus élevé enregistré pour les deux années, 2000 et 2005, par le gouvernorat de Tunis pour obtenir un indice composite ou indice standardisé compris entre 0 et 1. L'indice standardisé du $j^{\text{ème}}$ gouvernorat prend la forme suivante:

$$I_j = \frac{(H_j - H_{\min})}{(H_{\max} - H_{\min})} \quad j = 1, 2, \dots, 24$$

H_{\min} : la valeur minimale calculée de score H_{\max} : la valeur maximale calculée de score

H_j : la valeur constatée pour le gouvernorat j

L'examen du tableau 6 nous permet de classer les gouvernorats de la Tunisie:

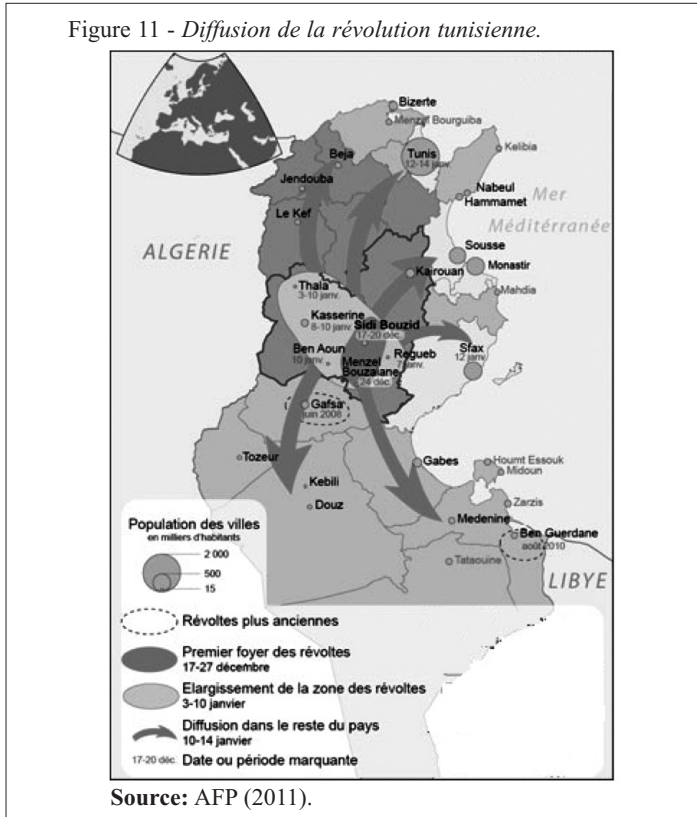
Tableau 6. Indices régionaux relatifs de sous-développement et rang des gouvernorats en 2000 et 2005.

Gouvernorat	Année 2000	Rang	Année 2005	Rang
Tunis	0	24	0	24
Ariana	0.135	22	0.036	23
Ben Arous	0.088	23	0.053	22
Manouba	0.156	20	0.358	18
Sousse	0.157	19	0.154	20
Monastir	0.142	21	0.060	21
Nabeul	0.296	18	0.374	17
Mahdia	0.432	11	0.495	12
Sfax	0.260	17	0.330	19
Bizerte	0.451	9	0.425	16
Kebili	0.343	16	0.458	13
Gabès	0.356	14	0.450	14
Tozeur	0.353	15	0.437	15
Medenine	0.406	13	0.526	11
Tataouine	0.414	12	0.587	10
Gafsa	0.441	10	0.671	7
Zaghouan	0.595	8	0.697	6
Béja	0.626	7	0.664	9
Jendouba	0.712	5	0.718	5
Le Kef	0.661	6	0.665	8
Siliana	0.819	2	0.756	4
Sidi Bouzid	0.802	3	0.857	2
Kairouan	0.778	4	0.825	3
Kasserine	1	1	1	1

À partir de ces données reproduites, il est clair que la région la plus pauvre en Tunisie est le Centre-ouest et surtout, les deux gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bouzid. En deuxième position, se trouve le Nord-ouest où le gouvernorat de Siliana s'est avéré être le plus pauvre en 2005, avec un indice composite de sous-développement de l'ordre de 0.756. Ainsi, ces inégalités régionales ont joué un rôle décisif dans les mobilisations populaires qui ont conduit à la révolution tunisienne de Janvier 2011 (Figure 11).

La réduction des disparités régionales nécessite d'une re-définition du rôle des espaces économiques. D'une part, dans le milieu rural, la transformation des structures et la réduction des écarts entre secteur moderne et traditionnel doivent s'accompagner de la formation et de la mobilisation des hommes. D'autre part, dans le monde urbain, l'état de concentration du réseau doit évoluer vers des formes d'organisation décentralisées, intégrées au plan régional et utilisatrices de main-d'œuvre (El Ansar R, 2009). Cela suppose des projets d'intégration économique nationale et ce, par la réalisation de pôles de développement et l'adaptation des politiques intégrées de développement durable au niveau régional. L'économie doit être intégrée, diversifiée et elle doit se doter des infrastructures nécessaires pour tourner; toutes les régions, de l'Est à l'Ouest, doivent être des foyers économiques, chacune jouant son rôle et assurant son apport à l'échelle nationale. Cela sous-entend, bien évidemment, un partage équitable des rôles entre la capitale, les grandes villes et les régions intérieures. Néanmoins, ces

Figure 11 - Diffusion de la révolution tunisienne.



facteurs, dans leur ensemble, sont étroitement liés à une révision des options économiques et à une bonne gouvernance au niveau central comme démontré par Paul Krugman, prix Nobel de l'économie en 2008: la logique économique conduit à la concentration des richesses et des populations dans certains endroits seulement, au-delà de ce qu'il est possible de gérer convenablement, et à une trop grande rareté dans les autres espaces. Aujourd'hui, le développement régional en Tunisie souffre de plusieurs handicaps tels que:

- l'absence d'une information statistique actualisée périodiquement, liée surtout au problème de la pauvreté au niveau régional, ce qui entraîne des problèmes sur le plan de l'élaboration des grands axes relatifs au développement régional;
- le manque d'études stratégiques nationales au niveau régional;

⁵ Pendant l'ère de Ben Ali, 129,8 millions de dinars étaient affectés au développement régional dans la loi de finance 2011. Cette loi prévoyait que les 10 gouvernorats côtiers toucheraient 82%, contre 18% en faveur des 14 gouvernorats de l'intérieur du pays. Le gouvernement de transition a décidé d'inverser la répartition de l'enveloppe supplémentaire. La Tunisie va débloquer 251,3 millions de dinars (environ 126 millions d'euros) supplémentaires en 2011 pour des programmes régionaux d'infrastructures. Ainsi, sur les 251,3 millions de dinars, 18% iront aux régions côtières et 82% aux régions de l'intérieur. Grâce à cette enveloppe complémentaire, le montant des investissements régionaux atteindra 1.483 millions de dinars (environ 748 millions d'euros) pour financer des infrastructures, notamment des travaux d'électrification et d'accès à l'eau potable.

- les appels d'offres relatifs aux grands projets, gérés au niveau national, ce qui entraîne des retards dans l'exécution de plusieurs projets au niveau régional;
- la centralisation des décisions concernant l'octroi des crédits et des primes d'investissement au profit des entrepreneurs, ainsi que la complexité et la lourdeur des procédures administratives;
- l'insuffisance de l'infrastructure de base – surtout dans les régions de Sud et du Centre-ouest - qui représente un frein à l'attraction des investisseurs;
- la mauvaise gouvernance.

Par conséquent, l'objectif de la Tunisie est bien de passer d'une économie de corruption et de sous-traitance banalisée à une économie développée, de création et d'innovation. Et ce, en ciblant les familles pauvres situées dans les zones défavorisées et qui se trouvent confrontées depuis longtemps aux problèmes de chômage et de marginalisation. Dans ce contexte, il est à noter que de nombreuses actions ont été entreprises pour promouvoir l'investissement et l'initiative privée dans les régions intérieures de la Tunisie, en particulier à travers la mise en place d'un cadre législatif approprié, quoique l'intervention du secteur privé national reste encore critiquable. D'où la nécessité de mesures qui devraient être adoptées par l'Etat pour les gouvernorats les moins développés en vue d'améliorer le niveau de vie des populations et d'atteindre, par là même, les objectifs du millénaire pour le développement régional. Cela impose de mobiliser toutes les composantes de la société civile dans toutes les régions du pays, d'élaborer des conceptions propres, de valoriser les spécificités de chaque région et d'identifier les moyens susceptibles de dynamiser l'action de développement dans ces régions.

Conclusion

La Tunisie a connu de profondes mutations qui se sont accélérées depuis le début des années 2000. Toutefois, malgré les efforts déployés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015, des disparités régionales sont observées, surtout au niveau des gouvernorats de l'Ouest qui sont défavorisés sur le plan du développement. C'est pourquoi il est nécessaire et fortement recommandé de renforcer l'intervention de l'Etat par une bonne gouvernance pour bien maîtriser la situation au niveau de ces régions intérieures où doivent être concentrés des efforts d'investissement et de développement spéciaux, comme confirmé par la nouvelle conception des politiques de développement de l'Etat après le 14 janvier 2011⁵.

Références bibliographiques

Abaab, A., Elloumi M., 2001. *L'évolution des structures des exploitations agricoles et mutations de l'agriculture tunisienne. Terres méditerranéennes. Le morcellement, richesse ou danger ?* éd. par Jouve, A.-M. Paris: Karthala-CI-HEAM, 2001, p.103-125.

Antony G.M., Visweswara Rao K., 2007. *A composite index to explain variations in poverty, health, nutritional sta-*

tus and standard of living: Use of multivariate statistical methods. Public Health (2007) 121, 578-587.

Ayadi M, Matoussi MS. et Victoria MP., 2001. *Putting robust statistical methods into practice: Poverty analysis in Tunisia*, Swiss journal of economics and statistics vol. 137 (3).

Banque Mondiale 2001. *Combattre la pauvreté, Rapport sur le développement dans le monde*, 2000/01 éd. Eska, Paris.

Béchir R. et al., 2010. *Impact de la crise financière sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les pays en voie de développement: «cas de la Tunisie»*. New Medit N. 4/2010.

Belhedi A., 1992. *Société, espace et développement en Tunisie*. 262p, FSHS, Tunis.

Belhedi A., 1996. *Développement régional, local, rural*. Cahiers du CERES, série Gé0 16, 351p.

Belhedi A., 1998. *Quelques aspects du développement régional et local en Tunisie*. Cahiers du CERES 20, 1998: pp: 15-78.

Belhedi A., 1999. *Les disparités spatiales en Tunisie: Etat des lieux et enjeux*. Revue Méditerranée, 1999, n° 1-2, pp: 63-72 1.

Belhedi A., 2005. *Dynamique économique régionale. Traits et tendances récentes. Analyse structurelle-résiduelle*. Cyberge0, n° 310, 09/05/2005.

Bessaoud O., 2008. *Les organisations rurales au Maghreb. Leur rôle dans le développement: un essai d'évaluation*. Economie Rurale. Janvier-mai 2008, n. 303-304-305, p. 8-21.

Bessaoud O, Petit M., 2009. *Les territoires ruraux méditerranéens*, New Medit, Vol. VIII - n. 3/2009.

Bey M., 1999. *Recherches sur la pauvreté: état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique*. Tiers-Monde, 1999 Volume 40, Numéro 160, pp. 871-895.

El Ansari R., 2009. *Dynamique régionale et développement inégal au Maroc*, Communication au colloque international Inégalités et développement dans les pays méditerranéens. Université de Galatasaray, Istanbul, Turquie

Elloumi M., 2006. *Les politiques de développement rural en Tunisie: Acquis et perspectives*. Options Méditerranéennes, Série A, n. 71, 2006.

Falissard B., 1998. *Comprendre et utiliser les statistiques dans les sciences de vie*. Collection évaluation et statistiques. Masson (éd) paris.

Haddar M., 2008. *Les OMD: nouvel agenda pour le développement*. Quatrième colloque international organisé par le laboratoire Prospective, stratégie et développement durable sur: les objectifs du Millénaire pour le développement: progrès et perspectives (le cas des pays maghrébins). Juin 2008.

Institut National Tunisien des Statistiques, 2007. *Les Statistiques Nationales des Dépenses des ménages, leurs consommations, et leurs niveaux de vie pour l'année 2005. Tome I et II*. Ministère du Développement et de la Coopération Internationale.

Jaouad M., Ben Abed M., 2009. *Schéma de développement des régions économiques du sud de la Tunisie: points de repères et indices de développement* Acte du séminaire international DELZOD, Avril 2009.

Monnez JM., 2008. *Analyse en composantes principales d'un flux de données d'espérance variable dans le temps*. Revue des nouvelles technologies de l'information, C-2 p 43-56

Sandron F., Sghaier M., 2000. *L'approche «indicateurs» pour suivre les relations population - environnement: des concepts à l'expérience*. Sécheresse, Vol 11, n 3, 171-8, Septembre 2000.

Site Web de l'OCDE 2011. Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial. http://www.oecd.org/about/0,3347,fr_2649_34413_1_1_1_1_1_1,00.html

Picouet M., Sghaier M., Genin D., Abaab A., Guillaume H., Elloumi M., 2005. *Environnement et sociétés rurales en mutation: Approches alternatives*. Natures Sciences Sociétés 13, 350-358 (2005).

Zaccai E., 2007. *Développement durable et disciplines scientifiques*. Natures, Sciences, Sociétés, No.15, 379-388.

Annexes

Indicateurs	F1	F2
v1	0,779	-0,408
v2	0,939	-0,063
v3	0,018	0,941
v4	0,915	-0,049
V5	0,927	-0,025
V6	0,739	-0,271
V7	0,925	0,097
V8	0,965	0,031
V9	0,955	-0,118
v10	0,710	-0,388
v11	-0,793	-0,287
v12	-0,657	-0,629
V13	0,385	-0,122
V14	0,788	0,386

Indicateurs	F1	F2
v1	0,877	-0,046
v2	0,906	0,251
v3	0,762	-0,338
v4	0,820	-0,178
V5	0,961	-0,051
V6	0,736	0,230
V7	-0,094	0,161
V8	0,708	0,014
V9	0,871	0,380
v10	0,897	0,328
v11	-0,876	0,005
v12	-0,657	0,690
V13	0,667	-0,412
V14	0,479	0,437

	F1	F2	F3
v1	0,607	0,167	0,069
v2	0,882	0,004	0,040
v3	0,000	0,885	0,028
v4	0,837	0,002	0,006
V5	0,859	0,001	0,013
V6	0,546	0,073	0,060
V7	0,856	0,009	0,010
V8	0,931	0,001	0,015
V9	0,912	0,014	0,027
v10	0,504	0,151	0,001
v11	0,628	0,082	0,004
v12	0,431	0,396	0,067
V13	0,148	0,015	0,765
V14	0,622	0,149	0,001

	F1	F2	F3
V1	0,770	0,002	0,029
V2	0,821	0,063	0,000
V3	0,581	0,114	0,002
V4	0,673	0,032	0,061
V5	0,923	0,003	0,011
V6	0,542	0,053	0,132
V7	0,009	0,026	0,761
V8	0,502	0,000	0,012
V9	0,758	0,144	0,018
V10	0,804	0,108	0,004
V11	0,767	0,000	0,001
V12	0,431	0,476	0,007
V13	0,444	0,170	0,006
V14	0,229	0,191	0,095